



Feuille d'avis de Neuchâtel

Société Neuchâteloise de Presse SA
2001 Neuchâtel
032/ 723 53 01
www.lexpress.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 20'629
Parution: 6x/semaine

N° de thème: 377.4
N° d'abonnement: 1082024
Page: 5
Surface: 13'616 mm²

UNIVERSITÉ Plus de 400 000 francs pour une recherche en droit

Les compétences de l'Université de Neuchâtel à nouveau reconnues: Jean-Philippe Dунанд et Pascal Mahon, tous deux professeurs à la faculté de droit de l'Université de Neuchâtel et codirecteurs du Centre d'étude des relations de travail (Cert), viennent d'obtenir un subside de plus de 400 000 francs du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) pour une recherche intitulée «Convergences entre les régimes traditionnels de la fonction publique et le droit du travail. Vers un droit uniforme?».

Cette étude permettra d'examiner l'opportunité d'une même législation pour tous les travailleurs de Suisse.

«On dénombre en Suisse envi-

ron quatre millions de salariés dans le secteur privé et quelque 600 000 employés dans le secteur public. Sur le plan juridique, les premiers sont soumis au code des obligations alors que les seconds relèvent des divers statuts de la fonction publique (fédérale, cantonale et communale). Depuis quelques années les régimes – privé et public – tendent toutefois à converger, du moins sur certains points. L'étude envisagée cherchera à évaluer l'importance de ce rapprochement dans le développement du droit du travail en Suisse par l'étude approfondie de la loi, de la jurisprudence et de la doctrine», indique l'Université dans un communiqué.

Collaborateurs engagés

Dans un contexte de restrictions budgétaires et de concur-

rence accrue qui affectent aussi bien le secteur public que le secteur privé, l'étude souhaite fournir des indications concrètes sur l'évolution du droit des relations de travail dans ces deux secteurs jusqu'à présent relativement séparés, qui permettront de s'interroger sur l'opportunité et les obstacles à l'édification d'un droit uniforme qui serait applicable à tous les employés de notre pays.

Le soutien financier du Fonds national suisse de la recherche scientifique permettra l'engagement sur trois ans de trois collaboratrices et collaborateurs scientifiques, dont deux doctorantes qui ont déjà été engagées et commenceront leur activité le 1er février 2013. **RÉD**